



Maisons-Alfort, le 27 mars 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail  
relatif à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché  
du produit biocide APPAT FORMICIDE KAPO  
revente de DEGY FOURMIS (AMM n°7000049)**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **BRUNEL CHIMIE DERIVES** de demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché pour le produit **APPAT FORMICIDE KAPO**, revente de DEGY FOURMIS, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Ce dossier concerne la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché du produit APPAT FORMICIDE KAPO, revente DEGY FOURMIS (AMM n°7 000049).

### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit APPAT FORMICIDE KAPO est un biocide de type 18 composé de 2 % m/m de diméthylarsinate de sodium se présentant sous la forme d'un appât liquide.

Le diméthylarsinate de sodium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| Nom ou description générique de la substance active : | 1) diméthylarsinate de sodium |
| N°CAS :   | 1) 124-65-2                   |
| Type de produit :                                     | 18                            |

### CONSIDERANT

- Que la préparation DEGY FOURMIS, produit de référence de APPAT FORMICIDE KAPO dispose de l'autorisation transitoire de mise sur le marché en cours de validité n°7000049, détenue par la société KWIZDA France SAS ;
- Les attestations de fourniture et d'approvisionnement du produit entre la société KWIZDA France SAS et la société BRUNEL CHIMIE DERIVES ;

Considérant les éléments disponibles à ce jour ;

**L'Anses émet un avis favorable à la demande d'autorisation transitoire de mise sur le marché n°20070926 du produit APPAT FORMICIDE KAPO, revente du produit DEGY FOURMIS (AMM n°700049), présentée par la société BRUNEL CHIMIE DERIVES.**

Le produit APPAT FORMICIDE KAPO devra être réexaminé ultérieurement sur la base des critères indiqués dans les rapports européens d'évaluation de la substance active lors de son inscription à l'annexe I de la directive 98/8/CE et dans le respect des échéances réglementaires associées à la substance active diméthylarsinate de sodium.

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : revente, diméthylarsinate de sodium, TP18